

Compte administratif 2023

Date : 4 juin 2024
Conseil communautaire



Fonctionnement : une section sous contraintes marquée par la poursuite des effets de l'inflation

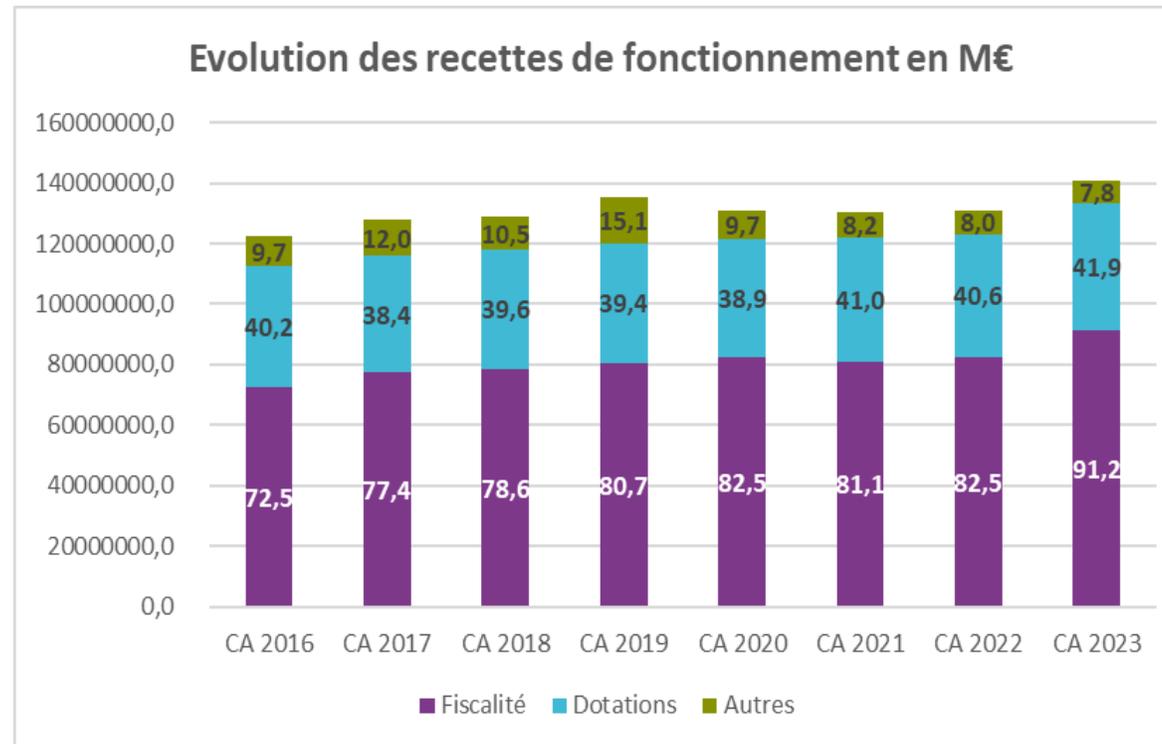
4 juin 2024

Conseil communautaire

Des recettes de fonctionnement en nette progression sur l'exercice 2023

Des recettes en nette progression sous l'effet du dynamisme de la fiscalité

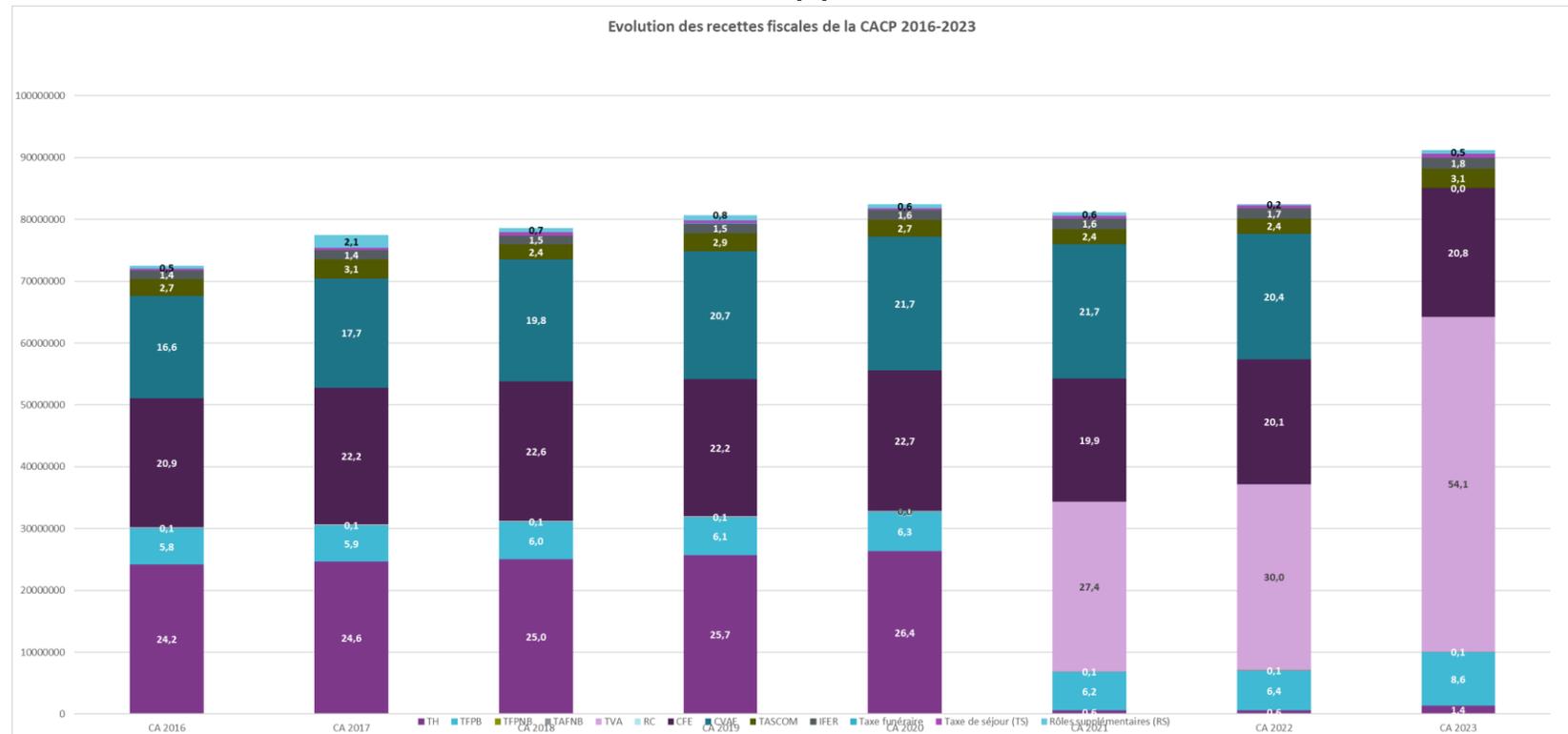
- **140,91 millions d'euros** de recettes réelles de fonctionnement (+7,5%)
- **91,2 millions d'euros** de recettes fiscales en 2023 (+8,7 millions) corrélés au haut niveau de revalorisation des bases et à l'effet taux sur la taxe foncière sur la propriété bâtie
- Diminution moins marquée de la dotation globale de fonctionnement (35,9 millions d'euros ; -0,4%) en raison des dispositions de la loi de finances 2024
- Stabilisation des produits des services (3,3 millions d'euros) en lien avec une reprise pleine des activités sportives et culturelles.



Des recettes de fonctionnement en nette progression sur l'exercice 2023

Une forte progression des recettes fiscales sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs

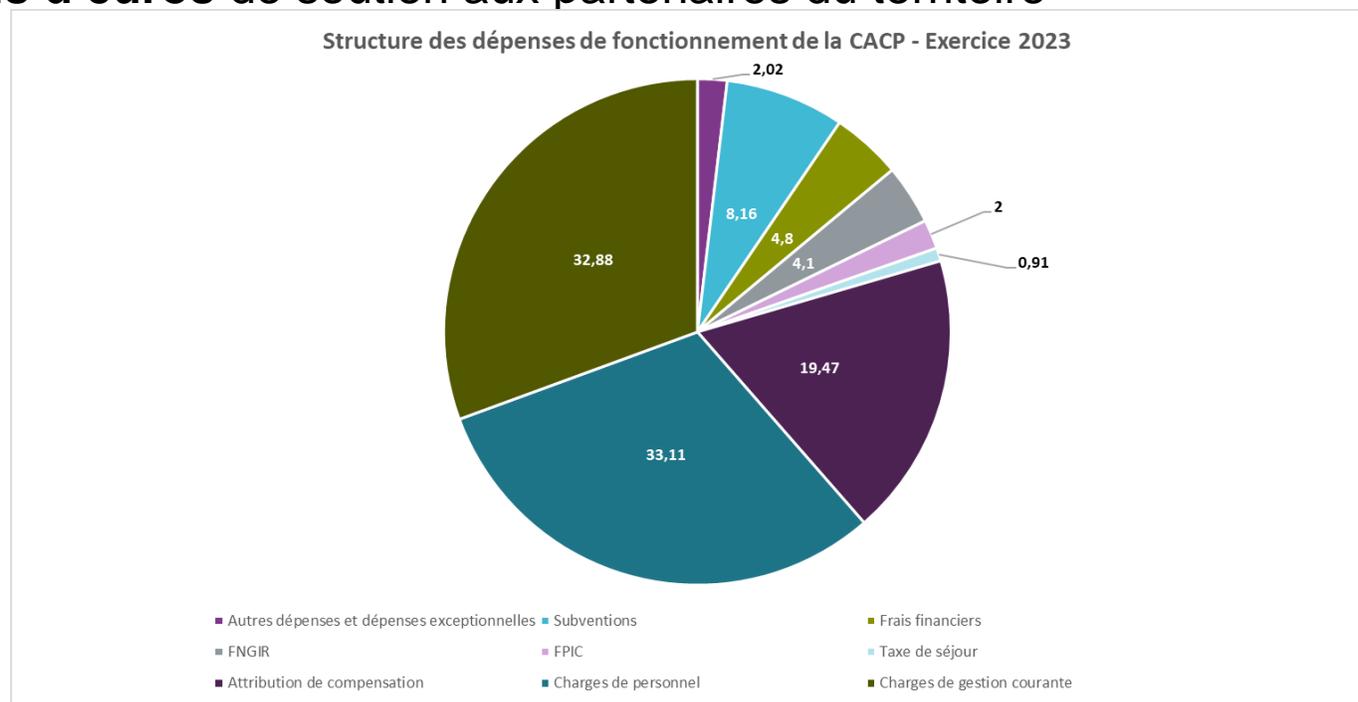
- **91,2 millions d'euros** de recettes fiscales en 2023 (+8,7 millions)
- Les recettes issues des taxes foncières enregistrent une forte croissance : **8,6 millions d'euros** pour la taxe foncière sur la propriété bâtie
- Un exercice marqué par une évolution majeure du panier fiscal de la collectivité : la suppression de la CVAE
- TVA est la principale ressource de la CACP : 23,2 millions d'euros au titre de la compensation de la suppression de la CVAE et 30,8 millions au titre de la suppression de la taxe d'habitation soit un total de **54 millions d'euros**



Des dépenses de fonctionnement soumises aux effets directs et indirects de l'inflation

Des dépenses réelles de fonctionnement en progression par rapport à 2022

- **107,5 millions d'euros** de dépenses réelles de fonctionnement (+5,9%) avec un taux d'exécution de 96%
- Dont **32,9 millions d'euros** de charges de gestion (+13,1%) du fait de l'inflation sur les produits énergétiques et sur certaines matières premières comme le papier
 - 8,3 millions d'euros de factures énergétiques en 2023 (+2,9 millions d'euros)
- Dont **33,1 millions d'euros** de charges de personnel (+3,4%) en lien avec les mesures réglementaires
- Dont **19,5 millions d'euros** d'attribution de compensation
- Dont **8,2 millions d'euros** de soutien aux partenaires du territoire



Des charges de gestion marquées par l'inflation

Des crédits de fonctionnement qui progressent sous l'effet de l'inflation

- **32,88 millions d'euros** en 2023 soit une progression de 3,8 millions par rapport à l'exercice précédent (+13,1%)

Politique Eclairage public :

1,7 million d'euros de loyer pour la part en fonctionnement



Politique Mobilités :

3,2 millions d'euros de participation à la convention tripartite CACP-IDFM-STIVO
0,6 million d'euros pour l'exploitation de la signalisation lumineuse



Politique Paysages :

2,8 millions d'euros pour l'ensemble des dépenses courantes dédiées à l'entretien des espaces verts du territoire



Politique Sports :

0,4 million d'euros pour les dépenses courantes du pôle sportif des Maradas
0,06 million pour les manifestations sportives



Politique Patrimoine :

0,8 million d'euros pour les dépenses courantes relatives à l'entretien du patrimoine communautaire (hors équipements sportifs et culturels)



Politique Espaces publics :

0,7 million d'euros pour les dépenses courantes relatives à l'entretien de la voirie
0,18 million d'euros pour l'entretien des équipements urbains



La poursuite du soutien aux partenaires du territoire dans un contexte renouvelé

La poursuite du soutien aux partenaires du territoires dans le cadre de la sortie de crise sanitaire

- **8,2 millions d'euros de subventions** soit une stabilisation par rapport à 2022 dont les secteurs principaux sont :

Sports et loisirs

- **1,7 million de subvention de fonctionnement au secteur sportif**
- **Structures soutenues** : Hockey club, Cergy-Pontoise Natation, Club des sports de glace...
- Contribution statutaire de 0,9 M€ à l'Île de loisirs

Développement économique

- **0,5 million de subvention de fonctionnement de soutien au secteur économique**
- **Dont 70.000 euros de subvention d'équilibre à la Turbine**

Culture & Education artistique

- **2,5 millions de subvention de fonctionnement au secteur culturel**
- **Structures soutenues** : Scène nationale, compagnie Hubert Japelle, Art ensemble, Jazz au fil de l'Oise...

Politique de la ville

- **1,3 million de subvention de fonctionnement dans le cadre de la politique de la ville**
- **Structures soutenues** : Espérer 95, Sauvegarde l'enfance...

Investissement : un niveau d'exécution élevé pour la deuxième annuité du PPI tout en intégrant les contraintes budgétaires de l'exercice

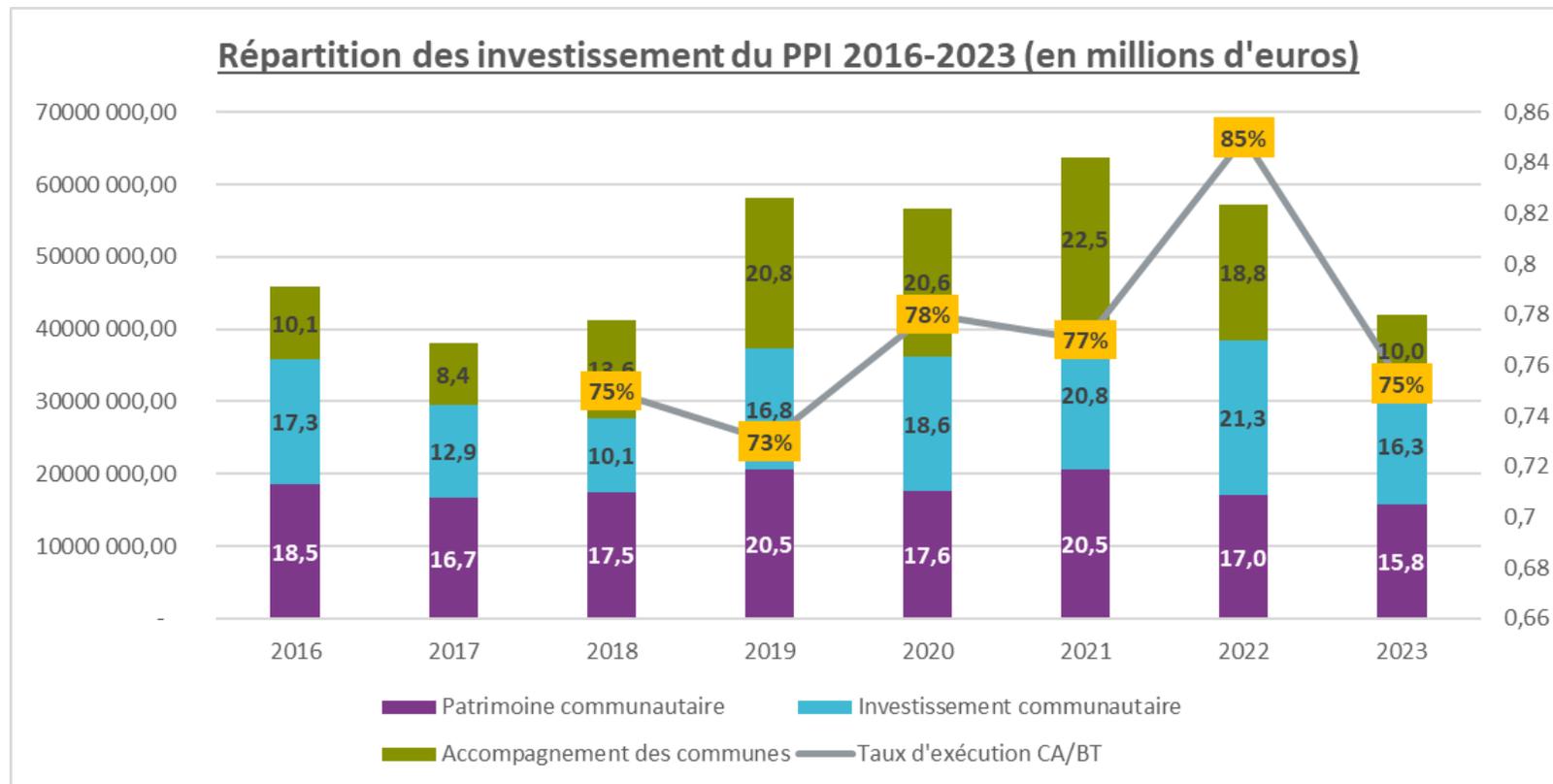
4 juin 2024

Conseil communautaire

Un niveau d'investissement préservé afin de poursuivre le développement du territoire cergypontain

Un haut niveau d'investissement porté par la CACP pour la deuxième annuité du PPI 2022-2028

- **66,58 millions d'euros** de dépenses réelles d'investissement dont 42,04 millions dans le cadre de la deuxième annuité du PPI
- Taux d'exécution de 75% qui s'explique notamment par les nombreuses opérations en phase travaux
- Taux d'exécution moins élevé qu'en 2022 (-10 points) compte tenu du décalage du vote du budget et de l'ouverture des crédits du nouvel exercice



Un PPI 2022-2028 qui traduit dans sa mise en œuvre les priorités du mandat

Une attention particulière portée à l'entretien du patrimoine communautaire

- **15,82 millions d'euros en 2023** soit un taux d'exécution de 85% dont :



Politique publique Paysages : près de 0,6 million d'euros pour la réhabilitation des espaces verts et boisés, ainsi que des sites majeurs

Politique publique Sports : 0,4 million d'euros pour la rénovation des piscines du territoire cergypontrain



Politique publique Espaces publics : 848.000 euros dédiés à la rénovation des chaussées et 209.000 euros pour les ouvrages d'art

Un PPI 2022-2028 qui traduit dans sa mise en œuvre les priorités du mandat

Des projets communautaires dont certains sont en phase travaux qui nécessitent des investissements majeurs

- **16,27 millions d'euros en 2023** soit un taux d'exécution de 76% dont :



Politique publique Mobilités : travaux du Pôle Gare Préfecture pour 4,5 millions d'euros, 575.000 euros pour le schéma directeur cyclable ou 100.000 euros pour le plan local de déplacement

Politique publique Culture : travaux du Forum de Cergy-Pontoise pour 5,6 millions d'euros



Politique publique Enseignement supérieur : 1,3 million d'euros pour la nouvelle Ecole nationale supérieure d'arts de Paris Cergy et 400.000 euros pour le projet ESSEC 2020

Un PPI 2022-2028 qui traduit dans sa mise en œuvre les priorités du mandat

Un PPI qui poursuit l'accompagnement des communes en lien avec des modalités d'intervention renouvelées

- **9,95 millions d'euros en 2023** soit un taux d'exécution de 63% dont :



Accueil de la petite enfance : 754.000 euros dont 284.000 euros pour la crèche de Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône, 276.000 euros pour la crèche Bossut à Pontoise, 195.000 euros pour la Maison de la petite enfance à Vauréal

Groupes scolaires : 5,5 millions d'euros dont 630.000 euros pour le groupe scolaire Marjoberts à Cergy ou 300.000 euros pour le groupe scolaire Eiffel à Neuville-sur-Oise

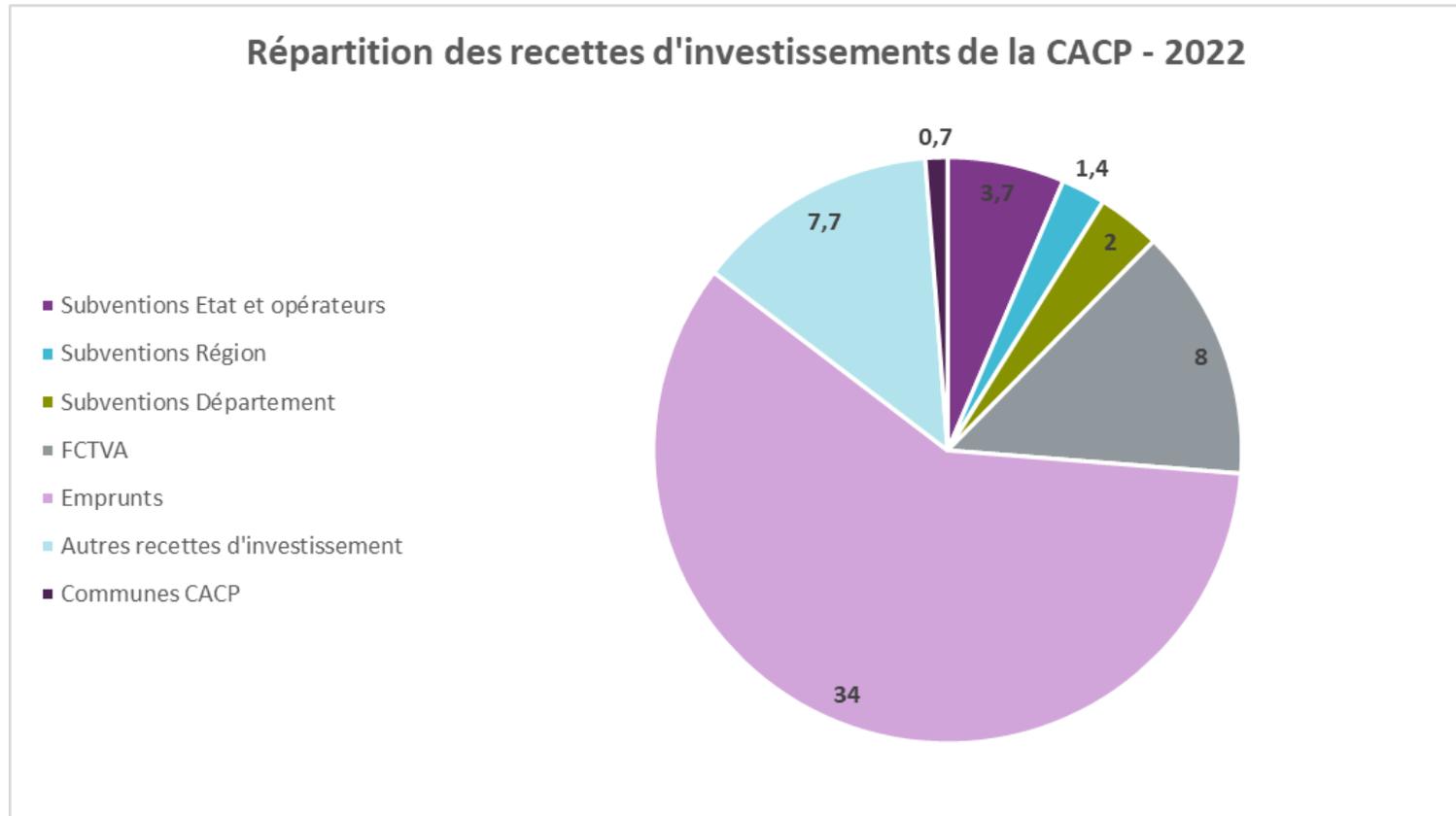


Fonds de concours 2022-2028 : 1,2 million d'euros dont 240.000 euros en 2023 pour la rénovation de la plaine des Sports à Osny, 163.000 euros pour la rénovation du groupe scolaire Prévert à Saint-Ouen-l'Aumône, 39.000 euros pour la végétalisation d'une cour d'école à Courdimanche

Des recettes d'investissement qui traduisent les efforts de recherche de cofinancements de la CACP enclenchés depuis 2020

Des recettes d'investissement couvrant plus de 50% des dépenses d'investissement

- **33,50 millions d'euros** de recettes réelles d'investissement
- Des subventions et recettes de partenaires à hauteur de 11,17 millions d'euros en lien avec la finalisation de certaines opérations et la recherche active de cofinancements
- Les subventions et fonds de concours perçus représentent 33% des recettes d'investissement



Des ratios financiers robustes en adéquation avec les objectifs du pacte financier et fiscal

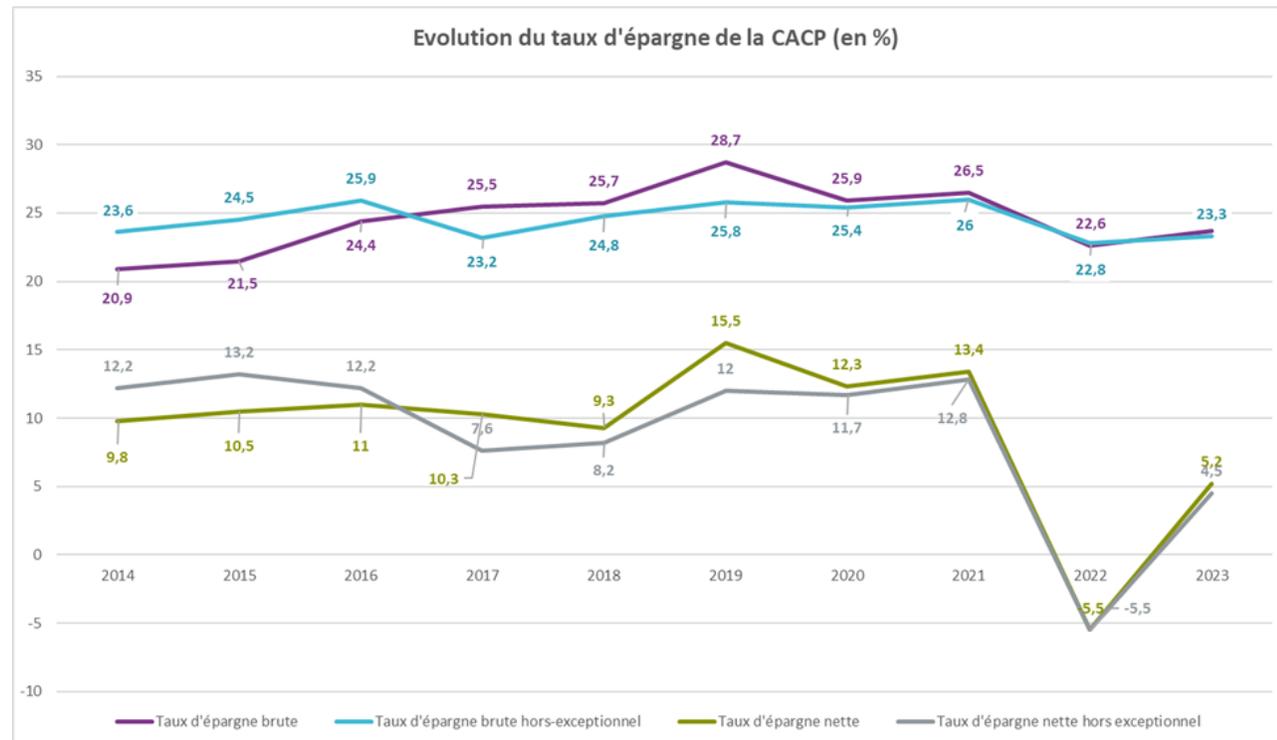
4 juin 2024

Conseil communautaire

Un taux d'épargne brute supérieur à 20% en 2023 en adéquation avec la stratégie financière de la collectivité

Malgré les contraintes un niveau d'épargne maintenu à un niveau élevé sur l'exercice 2023

- **32,37 millions d'euros** d'épargne brute (hors provisions et hors exceptionnel) à la fin de l'exercice 2023
- Un taux d'épargne brute de **23,3%** (+0,5 point) hors exceptionnel
- Une stabilisation de l'épargne brute par rapport à 2022 mais qui reste en repli par rapport aux exercices antérieurs pour différentes raisons :
 - Une hausse marquée des dépenses en lien avec les conséquences directes et indirectes de l'inflation
 - Le changement de statut de la CACP au regard du FPIC



Un stock de dette important mais qui diminue nettement sur l'exercice 2023

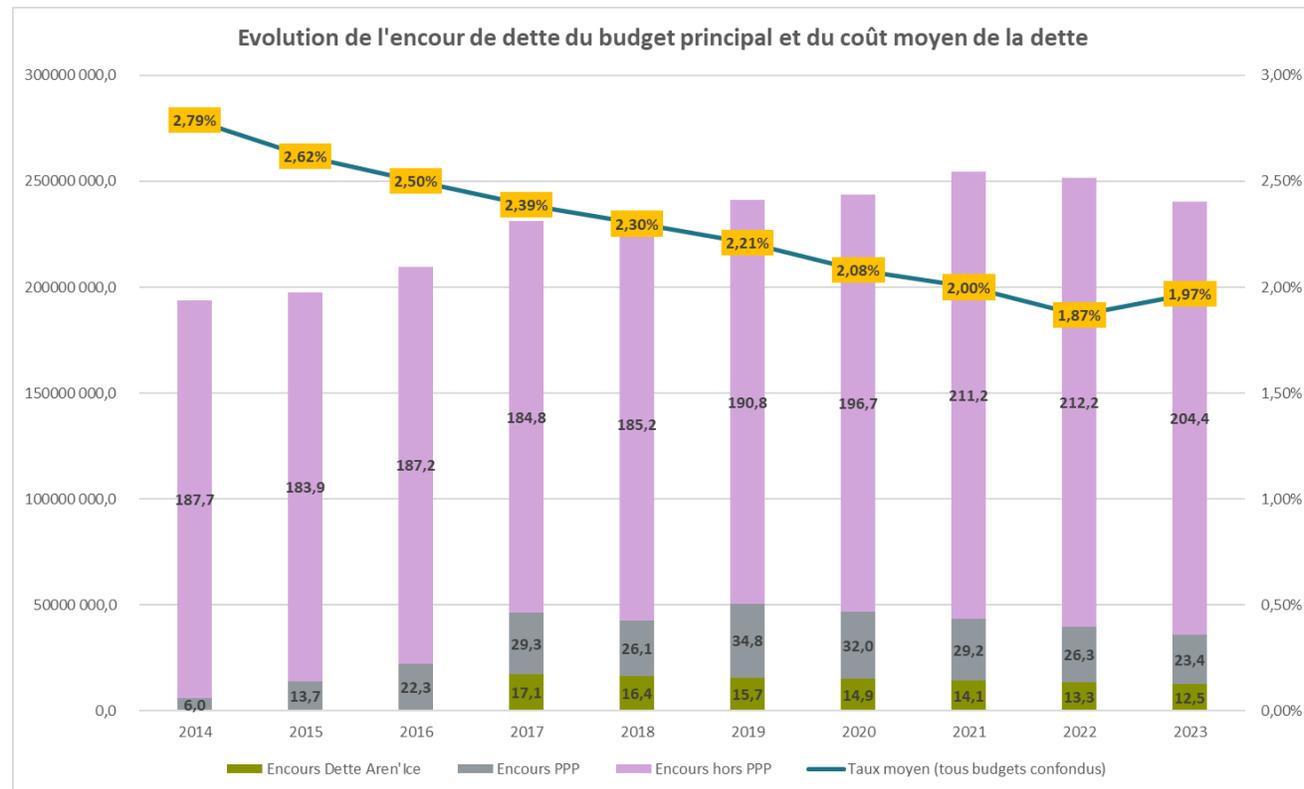
Un encours de dette en diminution en raison d'un recours limité à l'emprunt sur l'exercice

- **241,78 millions d'euros** de dette consolidée dont 240,36 au budget principal au 31 décembre 2023
- Un encours de dette au budget principal qui intègre au 31 décembre 2023 :
 - Encours PPP Eclairage public : 23,41 millions d'euros
 - Encours Dette Aren'Ice : 12,51 millions d'euros
- Un encours de dette qui diminue de 11,5 millions d'euros à périmètre constant
- Mobilisation de 14 millions d'emprunts nouveaux au titre de l'exercice 2023 :
 - Volonté de limiter le recours à l'emprunt dans un contexte de surenchérissement des coûts de l'emprunt
 - Une partie souscrite à taux variable compte tenu des évolutions du marché bancaire
- Un exercice marqué par un remboursement obligatoire de 10 millions d'euros

Des ratios financiers en adéquation avec la trajectoire financière de la CACP

Un encours de dette sécurisé, diversifié et à des coûts de gestion performants

- **90,1% de l'encours** de dette du budget principal est à taux fixe et 100% de l'encours classé A1
- Diversification de la structure de la dette : emprunts obligataires, emprunts classiques, emprunts revolving...
- 1,97% coût moyen de la dette en 2023 (+0,1) en progression compte tenu de l'évolution des taux directeurs de la Banque centrale européenne
- Une capacité de désendettement en recul à 7,4 ans contre 8,5 ans en 2022



Les résultats 2023 des budgets annexes

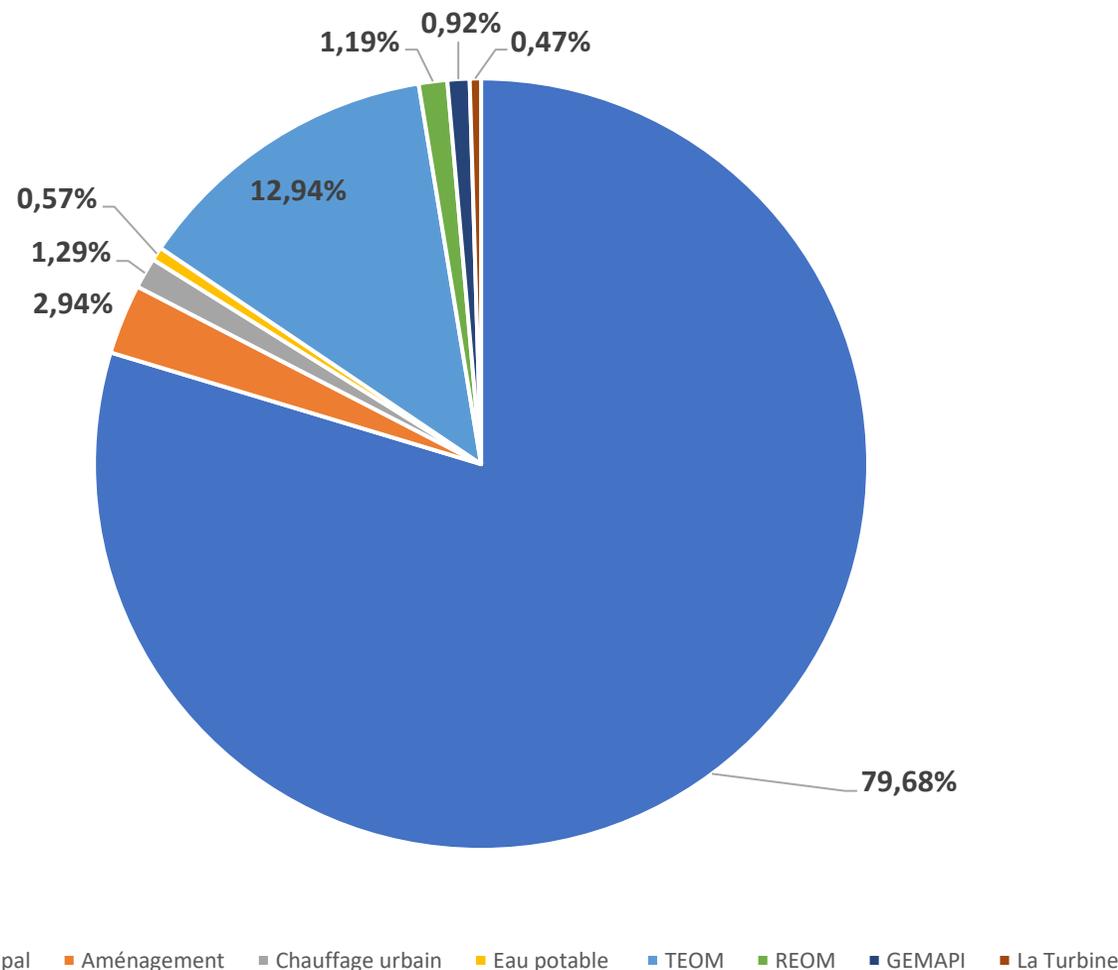
4 juin 2024

Conseil communautaire

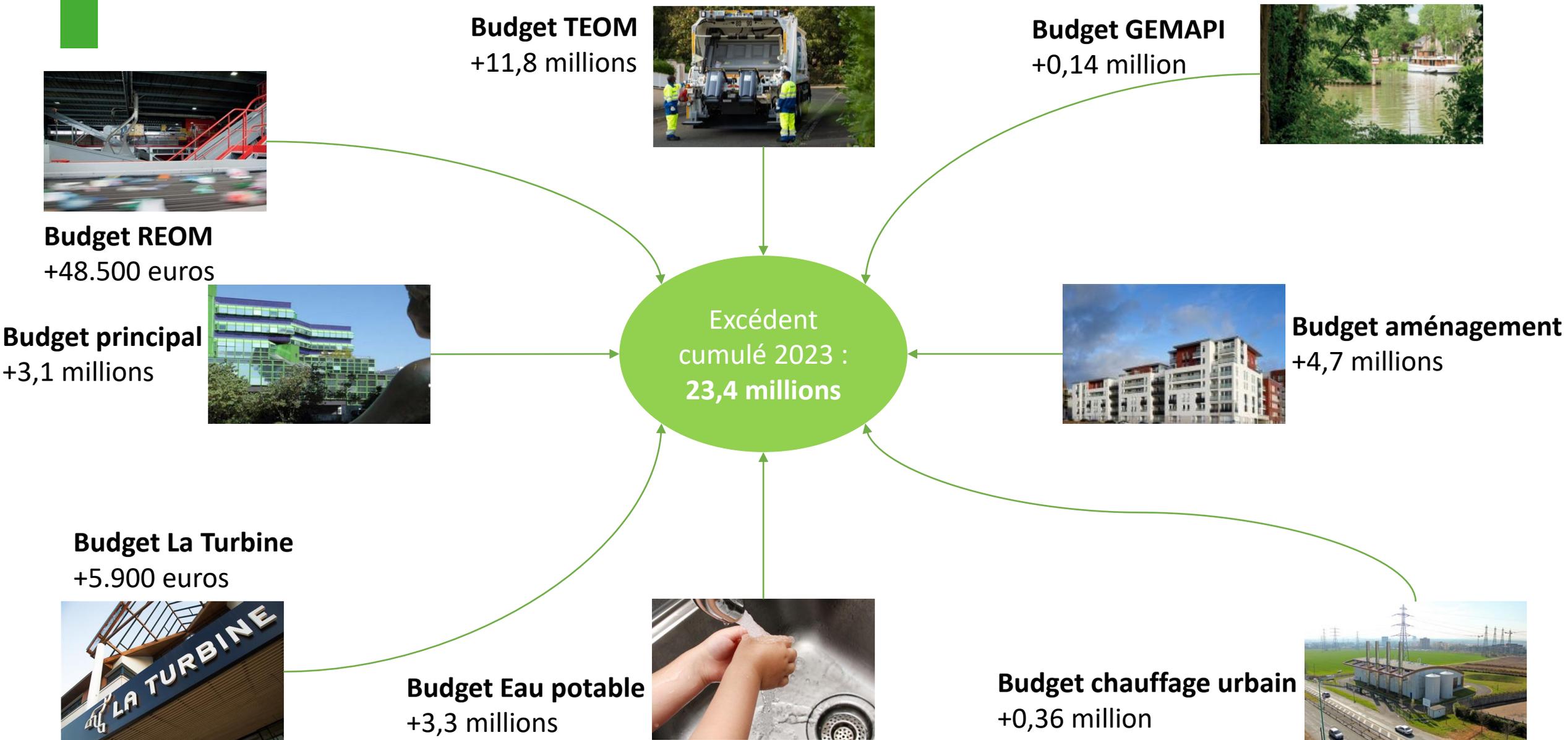
Les résultats 2023 des budgets annexes

- **261 millions d'euros** de dépenses consolidées (-18 millions)
- **284 millions d'euros** de recettes consolidées (-20,1 millions)
- **23,4 millions** d'euros d'excédents consolidés contre 25,2 millions en 2023
- **79,7%** des dépenses portées par le budget principal

Répartition des dépenses du budget consolidé de la CACP en 2023
(hors opérations d'ordre)



Les excédents cumulés des budgets de la CACP en 2023



Budget vert CA 2023

4 juin 2024

Conseil communautaire

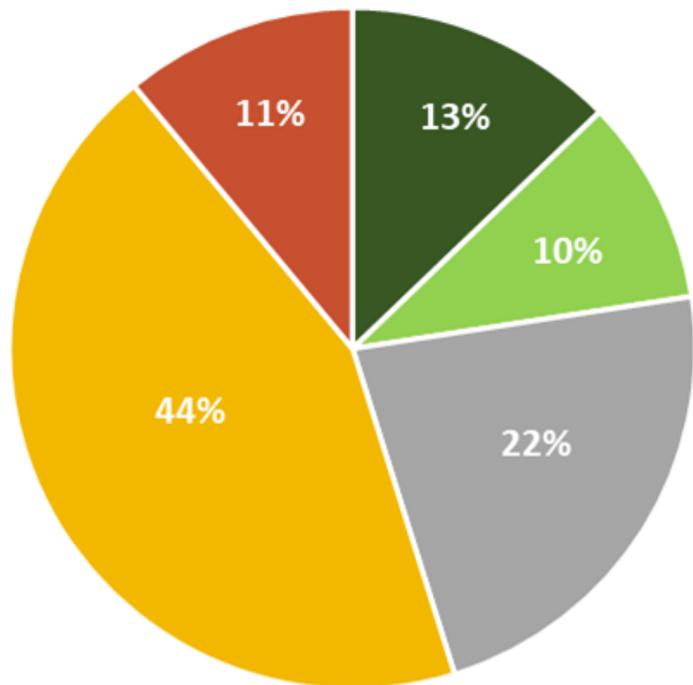


Analyse climatique du budget consolidé 2023

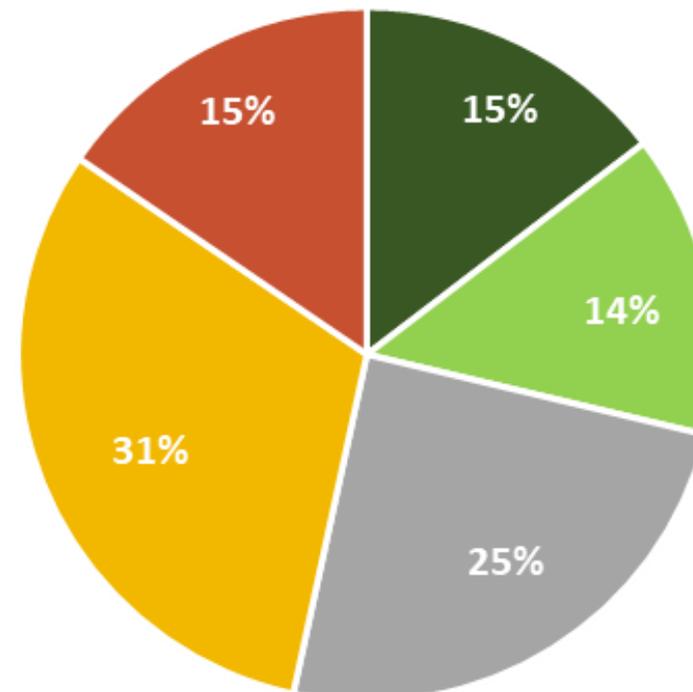
Evolution du classement des dépenses entre le budget primitif et le compte administratif 2023

- Des dépenses favorables plus importantes en exécution qu'en budgété : + 6 points
- Des dépenses défavorables plus importantes en exécution qu'en budgété : +4 points
- Une diminution de l'indéfini du fait de la classification des dépenses d'électricité et de gaz au moment de la liquidation

Budget primitif 2023



Compte administratif 2023



Compte administratif 2023
Conseil communautaire 4 juin 2024

